Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 2026-34
ID : 022-242200715-20260212-34_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Délibération 34.2026 Adhésion Réseau Haies France et Réseau Haie Bretagne

Vu la délibération 2025/241 du 13 novembre 2025 permettant l'adhésion à 4 structures liés au service environnement pour l'année civile 2026,

Vu l'avis favorable de la commission environnement réunie le 15 janvier 2026,

Le 13 novembre 2025 le Conseil communautaire à approuver l'adhésion à Réseau Haie, support professionnel des agents travaillant sur le bocage, pour un montant annuel de 50 euros.

Or, la création de l'antenne Bretagne de l'association Réseau Haies France le 5 juin 2025 a entrainé la modification des conditions d'adhésion 2026.

La double adhésion est désormais nécessaire, les montants ayant été validés au cours de l'assemblée générale du 19 décembre 2025 :

- 50 euros pour Réseau Haies France,
- 25 euros pour Réseau Haies Bretagne.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260212-34_2026-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide les adhésions de la CCKB aux association Réseau Haies France et Réseau Haies Bretagne pour l'année civile 2026,

- Autorise la Présidente à signer tous les bulletins et documents correspondants à ces adhésions et à verser les frais d'adhésion suivants :

  - 50 euros pour Réseau Haies France,
  - 25 euros pour Réseau Haies Bretagne.

Monsieur Gérard Munier

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.